

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 6 octobre 2014 à 19 h au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;
Sonia Gaudreault, chef de division de la culture, sports, loisirs et développement social;
Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
Martin Champoux, chef de division de l'aménagement des parcs - actifs immobiliers;
Julie Faraldo-Boulet, secrétaire d'arrondissement substitut.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA14 170338

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Russell Copeman

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Il est proposé par Marvin Rotrand

Appuyé par Jeremy Searle

De retirer le dossier inscrit au point 65.01 et d'ajouter au point 65.02 le dossier suivant :

Motion pour réaffirmer l'engagement de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour le réaménagement du site de l'ancien Hippodrome de Montréal en projet immobilier d'envergure.



Un débat s'engage.

Dissidence : Lionel Perez
Magda Popeanu

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA14 170339

SUSPENSION DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

De suspendre la séance ordinaire jusqu'à 19 h 40 pour reprendre la séance extraordinaire qui a été suspendue à 19 heures.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

Reprise de la séance ordinaire à 19 h 45.

RÉSOLUTION CA14 170341

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 2 septembre 2014 à 18 h et de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 à 19 h du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, en apportant la modification suivante au procès-verbal du 2 septembre à 19 h :

À la page 270 de la période de commentaires de M. Marvin Rotrand, de remplacer le 5^e paragraphe par celui-ci :



Remercie M. Boutin pour les interventions aux interdictions de stationner dans le secteur situé entre les avenues Barclay, Kent, Westbury et Légaré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Russell Copeman Transmet ses vœux pour le *Rosh Hashana*.

En lien avec le site de l'ancien Hippodrome, croit que le site devrait être majoritairement résidentiel, à l'instar de la majorité du territoire de l'arrondissement est avec des commerces de proximité. En ce qui a trait au nombre d'unités de logements, le chiffre initial avancé était de 5 000 à 8 000. Cependant, d'après les informations des urbanistes de la Ville, ce niveau de densité serait très élevé et ne serait pas souhaitable. Il croit qu'une consultation publique devra être réalisée par l'OCPM. Selon les informations, aucune unité de logement ne sera complétée avant un délai minimal de cinq ans : le site étant sans infrastructures.

En lien avec l'intersection des boulevards Décarie et De Maisonneuve, est déçu d'annoncer que les mesures temporaires ne seront pas en place cette année car la Ville centre n'a pas été en mesure de compléter un scénario rencontrant tous les exigences de la STM et de la Direction des transports actifs.

Annonce qu'une politique permettant à des individus souhaitant intervenir sur les arbres du domaine public pour contrer l'agrile du frêne sera présentée au conseil d'arrondissement de novembre.
- Peter McQueen Remercie le maire pour le suivi quant à la politique permettant à un citoyen de défrayer les coûts liés au traitement contre l'agrile du frêne pour un arbre situé sur le domaine public.

Est déçu que les mesures temporaires ne puissent être mises en place cette année et souhaite que le stationnement soit retiré sur le boulevard De Maisonneuve entre Claremont et Décarie et que le poste de taxi soit déplacé.

Souligne avoir transmis une lettre au ministre Poëti concernant la ligne d'autobus 105 et en donne le détail.
- Jeremy Searle Indique avoir déposé, à l'entrée de la salle, des affiches électrostatiques pour la sécurité des piétons à apposer dans la vitre arrière de la voiture et invite les citoyens à s'en procurer.

Mentionne être le seul élu de l'arrondissement à avoir indiqué son adresse électronique directe sur le site Internet de l'arrondissement.

En lien avec la zone du métro Vendôme, croit que les cyclistes devraient utiliser le milieu de la voie publique et non la droite. De cette façon, on éviterait les accidents liés aux portes des voitures stationnées.
- Magda Popeanu Souligne sa participation ainsi que celle de M. Perez à l'ouverture de la campagne d'achat local sur le chemin de la Côte-des-Neiges, événement organisé par la Corporation de développement économique et communautaire de Côte-des-Neiges.

Félicite le Dr André Tam Ho, pratiquant dans Côte-des-Neiges, qui a remporté le prix d'excellence 2013-2014 de la meilleure équipe dentaire du Québec



- Marvin Rotrand
Félicite la Société opératique de Montréal-Ouest qui célèbre son 75^e anniversaire et qui soulignera le tout par un concert le 1^{er} novembre prochain.
Rappelle les élections scolaires le 2 novembre prochain. Il invite les candidats à se prononcer sur le futur de l'École Royal Vale.
Mentionne la visite de la nouvelle ambassadrice philippine au Canada à l'arrondissement le 15 septembre dernier.
En lien avec le site de l'ancien Hippodrome, annonce qu'il présentera une motion lors de la présente séance, notamment concernant la signature de l'entente par le gouvernement du Québec.
- Lionel Perez
Réitère l'importance de la campagne d'achat local sur le chemin de la Côte-des-Neiges.
En lien avec la motion de M. Rotrand, ne croit pas que celle-ci soit urgente et craint qu'elle alimente un sentiment de panique qui n'a pas lieu d'être.
- Jeremy Searle
Aurait aimé que le comité exécutif fasse une déclaration en lien avec le site de l'ancien Hippodrome.
- Peter McQueen
Souligne la présente de Mme Marie-Josée Mastromonaco, commissaire scolaire de Notre-Dame-de-Grâce.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

- Linda Gomez
Souligne une problématique de sécurité dans son immeuble en lien avec la sécurité incendie.
• *M. Copeman transmettra les commentaires de la citoyenne au Service des incendies.*
- Marc Bisaillon
S'enquiert des mesures qui seront prises afin d'améliorer l'offre de stationnement aux résidents aux abords de l'Hôpital Sainte-Justine.
• *M. Copeman rappelle qu'environ 45 places de stationnement réservé aux résidents ont été ajoutées dans le secteur notamment 35 espaces aux abords immédiats de l'hôpital. De plus, des vignettes visiteurs seront mises en place. Le taux d'occupation devra toutefois être évalué afin de voir si l'ajout d'autres espaces de stationnement est nécessaire.*
• *M. Plante précise que les 35 places ont été ajoutées dans le secteur adjacent à l'Hôpital Sainte-Justine, soit environ une douzaine de rues.*
• *M. Copeman n'est pas favorable à l'utilisation des SRRR comme mesure décourageant les employés ou visiteurs de stationner sur la rue.*
- Christopher Schwartz
À titre de représentant de Projet Genèse, demande si sa vision du développement du site de l'Hippodrome est partagée par les autres membres du comité exécutif.
• *M. Copeman indique que le Plan d'urbanisme, dont le projet a été adopté par les différentes instances de la Ville, présente ce secteur comme étant à prédominance résidentielle.*



- *M. Rotrand explique que certaines questions peuvent être soulevées notamment quant à l'amputation d'une partie de la carte jointe au Plan d'urbanisme pour la réserver à de grandes infrastructures et à densifier ce secteur. Sa motion vise à clarifier ces points.*

- *M. Copeman explique que la portion décrite comme « grande infrastructure » représente la gare de triage qui appartient au privé.*

- *M. Perez mentionne qu'une consultation publique a présentement cours concernant les schémas d'aménagement et invite le citoyen à y participer.*

- *M. Copeman indique que la Ville était prête à signer l'entente en 2012, qu'elle est en constante communication avec le gouvernement et que certaines technicalités doivent être confirmées, notamment la démolition du bâtiment actuel.*

- *M. Rotrand déplore le manque de communication auprès de la population dans ce dossier.*

- Yashar Mahooti

S'enquiert de la construction de logements sociaux dans le secteur du Triangle et demande si les ententes sont signées.

- *M. Copeman rappelle que la construction de ces logements sociaux découle de l'application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables.*

- *M. Plante confirme que 44 logements sociaux seront construits sur la rue Buchan et qu'une seconde entente prévoit la construction d'environ 160 unités de logement social. Une entente est signée pour la globalité de ces unités de logement et des discussions ont actuellement cours concernant le type de projet.*

- Marie-Hélène Bérubé

Déplore les mesures envisagées par la Ville dans le secteur du Triangle, soit ne plus fermer l'avenue Victoria à la hauteur de la rue Jean-Talon et de diminuer l'étendue du parc. Elle fait des suggestions pour améliorer la qualité de vie des résidents du secteur.

- *M. Copeman explique que la Ville centre s'oppose à la fermeture de l'avenue Victoria pour des raisons de sécurité et d'accès aux services d'urgence. En ce qui concerne le parc, l'arrondissement étudie certaines alternatives quant au plan initial puisque celui-ci s'avère extrêmement coûteux, les propriétaires refusant la vente de leur terrain.*

- *M. Rotrand rappelle avoir insisté à l'époque pour qu'un projet vert soit réalisé dans ce secteur et que la Ville avait consenti à toutes ces mesures : l'argent avait été voté pour toutes les infrastructures à l'exception du parc. Il souligne avoir écrit à Pierre Durocher afin d'obtenir des informations quant au parc et à son financement.*

- *M. Plante précise que les nouveaux aménagements proposés transformeront la rue Paré et que ceux-ci feront en sorte qu'il ne vaudra plus la peine de prendre l'avenue Victoria pour aller rejoindre la bretelle de l'autoroute Décarie.*

- *M. McQueen déplore le fait que la Ville ne tienne pas les promesses faites aux résidents et invite les citoyens à participer à la prochaine rencontre du conseil municipal et à la prochaine rencontre de la Commission des finances qui examinera le PTI de la Ville.*

- *Mme Popeanu appuie la démarche des citoyens.*

La période de questions et de demandes du public de trente minutes est maintenant terminée.



RÉSOLUTION CA14 170342

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

De prolonger de cinquante-cinq minutes la période de questions et de demandes du public pour permettre à toutes les personnes qui se sont inscrites d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

- Jeff Stoub

S'enquiert des mesures prises par l'arrondissement cet automne pour garantir la sécurité des cyclistes dans le secteur du métro Vendôme.

 - *M. Copeman se dit ouvert à l'étude de la suggestion de M. McQueen quant au retrait du stationnement et au déplacement du poste de taxi sur le boulevard De Maisonneuve.*

- Angelina Spilberg

Questionne l'arrondissement concernant une inspection à sa résidence.

 - *M. Plante explique que des inspections systématiques sont parfois réalisées par la Ville centre, mais qu'il devra vérifier le tout pour ce cas particulier. Il communiquera avec la citoyenne au cours des prochains jours.*
 - *M. Perez informe que plusieurs raisons peuvent justifier une inspection et que les interventions décrites par la citoyenne cadrent avec les tâches devant être effectuées par un inspecteur.*

- Martin Charbonneau

En lien avec le secteur du Triangle, déplore le fait que l'arrondissement ait approuvé un projet sans avoir vérifié qu'il puisse réellement être réalisé.

 - *M. Copeman rappelle être en poste depuis 14 mois et persiste à croire que la Ville devrait s'en tenir aux plans initiaux. Cependant, une expropriation des concessionnaires pour réaliser le parc coûterait des dizaines de millions de dollars. Il rappelle que la décision pour l'acquisition de ces terrains sera soumise aux instances appropriées via le PTI.*
 - *M. Rotrand souligne que le dépôt du PTI est le 29 octobre 2014. Il souhaite que le projet demeure le plus vert possible tel que le demandait le conseil d'arrondissement et précise que le quartier est toujours en développement.*
 - *M. Perez explique avoir travaillé avec les services afin d'étudier la possibilité d'exproprier les propriétaires des terrains où se situent des concessionnaires automobiles et que l'arrondissement a effectué une réserve foncière, soit l'indication au registre foncier de l'intérêt de la Ville d'acquérir ces terrains, dans un délai de deux ans.*

- Michael Shafter

Prie M. Perez, à titre de responsable des relations gouvernementales au comité exécutif, de rencontrer ses homologues provinciaux afin de régler l'entente pour l'Hippodrome.

 - *M. Perez affirme que la Ville travaille sur ce projet et rappelle que la signature de l'entente a été retardée en raison de détails à régler, notamment concernant la démolition du bâtiment actuel.*



- Robert Dussault

Souligne une problématique de circulation sur l'avenue Notre-Dame-de-Grâce.

 - *M. Copeman mentionne que l'arrondissement est conscient de la problématique et demande au commandant Rousseau d'apporter une attention particulière afin d'assurer le respect de la vitesse et de la signalisation. Il se dit ouvert à discuter avec M. McQueen afin de trouver des solutions.*
 - *M. McQueen souhaite que le SPVM vérifie la vitesse des véhicules, mais aussi la circulation des camions et rappelle qu'un service d'autobus amélioré réduirait peut-être l'achalandage.*

- Merle Riesler

S'oppose à la construction de condominiums dans le secteur de l'Hippodrome.

 - *M. Rotrand explique que la Ville a une Stratégie d'inclusion de logements abordables et que tous les projets de constructions visés sous-tendent une contribution au fond de logement social.*

- Maxime Denoncourt

En lien avec les travaux sur le boulevard Édouard-Montpetit, souligne une problématique de sécurité en lien avec la déviation de la piste cyclable.

 - *Mme Popeanu indique avoir reçu le courriel du citoyen et est en attente d'une réponse des services.*
 - *M. Plante indique que l'arrondissement demandera à la Ville centre, responsable des travaux, d'étudier la proposition du citoyen.*

- Vera Wiener

En lien avec l'implantation d'un passage piétonnier sur la rue Lemieux, se questionne sur l'emplacement choisi par l'arrondissement.

 - *M. Rotrand rappelle que la traverse piétonnière avait initialement été refusée car elle ne respectait pas les normes de la Ville et que l'emplacement a été déterminé à la suite de commentaires d'ânés à l'effet qu'ils ne souhaitaient pas marcher tout le bloc afin de pouvoir traverser. Il demandera à M. Boutin d'étudier la problématique de traverse pour les personnes en chaise roulante.*

- Robert O'Brien

En lien avec la langue de correspondance, demande à ce que toute correspondance lui soit transmise en anglais et qu'une traduction d'un courriel du bureau de M. Plante lui soit réacheminé en anglais.

 - *M. Copeman indique qu'il fera les vérifications.*

- Jean Dermine

S'enquiert des démarches ayant été faites pour relocaliser les concessionnaires dans le secteur du Triangle et des actions de l'arrondissement pour défendre ses citoyens.

 - *M. Copeman n'est pas en mesure de répondre quant aux démarches envers les concessionnaire : l'acteur principal pour les infrastructures dans ce secteur est la Ville centre. Il rappelle qu'il s'agit d'un secteur en transformation et qu'il continue à promouvoir la vision intégrale du Triangle telle qu'initialement présentée.*

- Ioanna Avantis

Fait part d'une problématique de service d'autobus dans l'arrondissement.

 - *M. Rotrand explique que la STM n'a pas l'habitude d'annuler un service lors d'un événement et devra faire les vérifications.*

- Sarah Riny

Aimerait que les webdiffusions soient accessibles aux personnes malentendantes.

 - *M. Searle encourage la citoyenne dans sa demande.*



- *M. Perez remercie la citoyenne de sa demande et explique que l'arrondissement étudiera les options.*
- *M. McQueen appuie la demande de la citoyenne et souhaite que l'arrondissement étudie les mesures pouvant être prises.*

La prolongation de cinquante-cinq minutes pour la période de questions et de demandes du public est maintenant terminée.

RÉSOLUTION CA14 170342-1

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Peter McQueen

De prolonger de quinze minutes la période de questions et de demandes du public pour permettre à toutes les personnes qui se sont inscrites d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

- *Marion Markowitz-Brownstein Déploire une problématique de stationnement dans le secteur de l'Hôpital Sainte-Justine.*
 - *M. Plante donne des explications concernant les délais à respecter pour le stationnement réservé aux résidents dans ce secteur et indique que l'arrondissement pourra revoir le tout.*
- *Jennifer Auchinleck* À titre d'organisatrice communautaire pour la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges et en lien avec le développement du secteur de l'Hippodrome, rappelle l'enjeu du logement social dans le secteur et demande si l'arrondissement croit pouvoir dépasser le pourcentage prévu à la Stratégie d'inclusion de logements abordables.
 - *M. Copeman rappelle que le nombre d'unités de logement social est déterminé par le gouvernement du Québec et que celui-ci prévoit l'attribution de 1 100 logements sociaux en 2015 pour la Ville de Montréal, pour l'ensemble de son territoire, ce qui représente 5 % de la liste d'attente pour l'agglomération de Montréal.*
 - *M. Rotrand remercie la citoyenne de l'organisation du forum citoyen sur l'avenir du terrain de l'Hippodrome Blue Bonnets, le 20 septembre dernier. Il croit que le site doit être réservé largement pour du logement social et abordable.*
- *Hugues Boisvert* En lien avec le Triangle, croit que la volonté politique est au centre de la question et cite l'exemple du réaménagement de la circulation dans le secteur de l'Université de Montréal. Il demande aux élus de commenter ses propositions.
 - *M. Copeman rappelle qu'une valeur d'expropriation n'est pas l'équivalent d'une valeur au rôle. Les tribunaux n'aiment pas l'expropriation et ont tendance à favoriser les propriétaires quant à la valeur de leur terrain.*



La prolongation de quinze minutes pour la période de questions et de demandes du public est maintenant terminée.

M. Jeremy Searle quitte la salle.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Magda Popeanu En lien avec la question du stationnement aux abords de l'Hôpital Sainte-Justine, demande au maire de solutionner le problème en protégeant davantage le stationnement des résidents.
 - *M. Copeman indique que l'arrondissement étudiera la possibilité de limiter à 2 heures de temps le stationnement aux abords de l'Hôpital Sainte-Justine, à l'exception des SRRR.*
-

CORRESPONDANCE

Mme Julie Faraldo-Boulet dépose :

- Une résolution adoptée le 8 septembre 2014 par le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc concernant la lutte contre l'agrile du frêne (140922);
- Trois résolutions adoptées le 2 septembre 2014 par le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur les sujets suivants :
 - implantation d'un SLR sur le pont de remplacement du pont Champlain (CA14 22 0352);
 - revendications quant à la décision de Postes Canada d'abandonner la livraison du courrier à domicile (CA14 22 0353);
 - abandon de la réforme du financement des arrondissements (RFA) (CA14 22 0354).
- Une lettre de Mme Sylvie DeCorwin datée du 30 septembre 2014 concernant le projet de règlement RCA14 17234 pour l'installation des thermopompes ainsi qu'une réflexion additionnelle reçue par courriel le 3 octobre 2014 sur le même projet.

M. Russell Copeman dépose une lettre, datée du 24 septembre 2014, adressée à M. Sylvain Jalbert du Service de sécurité incendie de Montréal concernant la traduction d'une lettre en anglais.

M. Peter McQueen dépose une lettre, datée 24 septembre 2014, adressée à M. Robert Poëti, ministre des Transports, concernant la ligne d'autobus numéro 105.

RÉSOLUTION CA14 170343

APPROBATION DU PROJET « LIRE C'EST PAYANT »



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver le projet « Lire c'est payant », journées d'amnistie pour les usagers de 13 ans et moins ayant des retards dans les bibliothèques de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec du 18 au 25 octobre 2014.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1140794029

RÉSOLUTION CA14 170344

CONTRAT - BRUNEAU ÉLECTRIQUE INC. - PARC LOYOLA

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Bruneau Électrique inc. le contrat de travaux dans le cadre du projet d'éclairage du petit terrain de baseball du parc Loyola, aux prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres public CDN-NDG-14-AOP-DAI-025 (4 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense à cette fin de 190 658,50 \$ plus les taxes pour un total de 219 209,61 \$, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, dans le cadre du PTI 2013-2015 supplémentaire de 42 M\$.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

D'autoriser un virement budgétaire de 198 000 \$ du PTI du service de la gestion et de la planification immobilière vers le PTI de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1145896004



RÉSOLUTION CA14 170345**CONTRAT - ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LTÉE - MAISON DE LA CULTURE NDG**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Peter McQueen

D'accorder au seul soumissionnaire, Roland Grenier Construction Ltée , le contrat pour la réalisation des travaux d'étanchéisation du mur rideau du côté ouest de la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce et de la section du mur rideau du côté est donnant dans la chambre du lieutenant de la caserne 34 aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-14-AOP-DAI-021.

D'autoriser une dépense à cette fin de 167 539,70 \$, avant taxes, pour un total de 192 628,77 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 16 658,38 \$, taxes incluses, les incidences au montant de 9 386,56 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1145302006

RÉSOLUTION CA14 170346**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 7 ORGANISMES**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à sept organismes totalisant la somme de 1 800 \$.

Organisme	Justification	Montant
<i>Coloured Women's Club</i> 34, avenue de la Moselle Saint-Lambert (Québec) J4S 1W2 a/s Shirley Gyles, présidente	Soutien de l'organisation et le gala du 18 octobre 2014.	Total : 250 \$ M. Rotrand : 250 \$



<p>Association jamaïcaine de Montréal inc. 4065, rue Jean-Talon Ouest Montréal (Québec) H4P 1W6</p> <p>a/s M. Noel Alexander, président</p>	<p>L'Association jamaïcaine de Montréal célèbre son 52^e anniversaire et sa fondation et dessert une communauté forte de 12 000 membres dans la région de Montréal.</p> <p>M. Noel Alexander, O.D., président de l'organisation depuis 1989, a annoncé son intention de se retirer. L'association consulte ses membres et envisage de réorganiser sa mission. Cette subvention aidera à l'organisation à réaliser les activités qui faciliteront la transition.</p>	<p>Total : 300 \$</p> <p>M. Rotrand : 300 \$</p>
<p><i>Canadian Pinoy Radio-Montreal</i> 4685, avenue Bourret, bureau 208 Montréal (Québec) H3W 1K9</p> <p>a/s Norberto Jr. Realdor Mandin</p>	<p><i>Canadian Pinoy Radio - Montreal (CPRM)</i> est une station canado-philippine de radiodiffusion sur Internet et utilisée dans l'arrondissement de CDN-NDG. Cette subvention soutien la programmation de CPRM.</p>	<p>Total : 150 \$</p> <p>M. Rotrand : 150 \$</p>
<p>Association Pangasinan du QC 6342, avenue Trans Island Montréal (Québec) H3W 2B6</p> <p>a/s Gerry Danzil, président</p>	<p>Pour soutenir ses activités socio-culturelles et récréatives et pour le gala annuel le 22 novembre 2014.</p>	<p>Total : 350 \$</p> <p>M. Rotrand : 350 \$</p>
<p>La Ligue des Noirs du Québec 5201, boulevard Décarie Montréal (Québec) H3W 3C2</p> <p>a/s Peterson Frederick, président</p>	<p>Pour le gala des lauréats du prix Mathieu da Costa du 4 octobre 2014.</p>	<p>Total : 250 \$</p> <p>M. Rotrand : 250 \$</p>
<p><i>Knights of Rizal, Montreal Chapter</i> 6664, avenue McLynn Montréal (Québec) H3X 2R6</p> <p>a/s Felix De Luna, président</p>	<p>Pour célébrer le 153^e anniversaire de la naissance du fondateur de l'état des Philippines, Jose Rizal.</p>	<p>Total : 350 \$</p> <p>M. Rotrand : 350 \$</p>



Jardin communautaire Châteaufort C.P. 78581, succ. Wilderton Montréal (Québec) H3S 2S9 a/s M. Constantin Marinescu, président	Jardifest 2014, la fête de la récolte, le 13 septembre 2014.	Total : 150 \$ M. Rotrand : 150 \$
---	--	---

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1145265068

M. Jeremy Searle est de retour.

RÉSOLUTION CA14 170347

CONTRAT - CIMA+ - COUR DE VOIRIE MADISON

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'approuver un projet de convention par lequel la firme CIMA+, ayant obtenu le plus haut pointage, s'engage à fournir à l'arrondissement les services professionnels en ingénierie requis pour les réparations structurales de l'abri en béton dans la cour de voirie Madison aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro CDN-NDG-14-AOI-DAI-017, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

D'autoriser une dépense à cette fin de 38 000 \$, plus les taxes, pour un total de 43 690,50 \$, comprenant les contingences au montant de 5 748,75 \$, taxes incluses, les incidences au montant de 5 748,75 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1145171006



RÉSOLUTION CA14 170348

CONTRAT - LV CONSTRUCTION - RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'accorder à LV Construction le contrat pour les travaux de réaménagement géométrique à l'intersection nord du chemin et de l'avenue Iona, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-14-AOP-BT-028.

D'autoriser une dépense à cette fin de 117 777,52 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 10 707,05 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1144644004

M. Russell Copeman s'absente. M. Marvin Rotrand prend le relais à titre de maire suppléant d'arrondissement.

RÉSOLUTION CA14 170349

CONVENTION - COMMUNAUTO INC. - ESPACES DE STATIONNEMENT

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Lionel Perez

De reconduire rétroactivement la convention avec l'entreprise Communauto inc., pour la location de trois espaces de stationnement à l'aréna Doug-Harvey et de deux espaces de stationnement à l'aréna Bill-Durnan, aux mêmes conditions, et ce, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

D'encaisser la recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.06 1143942002

RÉSOLUTION CA14 170350**PROLONGATION D'ENTENTE - CINÉMA NDG**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver une prolongation pour la réalisation des conditions afférentes à l'acte de donation intervenu entre la Ville de Montréal et le Cinéma NDG relatif à l'immeuble situé au 5560, rue Sherbrooke Ouest à Montréal, tel qu'adopté par le conseil d'arrondissement le 3 septembre 2013 et modifié par celui-ci le 13 janvier 2014, et plus précisément de reporter au 30 septembre 2015 la date de dépôt du montage financier tel que prévu à l'article 1.1 de l'entente de principe fixant lesdites conditions.

 Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1140794035

RÉSOLUTION CA14 170351**PROJET DE BAIL - YUEN KWOK BUDHIST TEMPLE - 6870, RUE DE TERREBONNE**

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Marvin Rotrand

D'approuver rétroactivement un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Yuen Kwok Buddhist Temple, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2014, des locaux d'une superficie d'environ 333,58 m² (444,49 m² à compter du 1^{er} janvier 2015), situés au sous-sol et au rez-de-chaussée du 6870, rue de Terrebonne à des fins d'activités communautaires et sportives, pour un loyer total de 36 342 \$, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1144733007



RÉSOLUTION CA14 170352

ENTENTE - SKATERS EDGE - PRO-SHOP

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser la signature d'une entente à intervenir entre l'arrondissement et *Skaters Edge* relative à la location d'un local avec remise pour l'exploitation du Pro-shop de l'aréna Bill-Durnan, en contrepartie d'un loyer de 1 800 \$, pour la période du 7 octobre 2014 au 31 août 2015.

D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1140794031

RÉSOLUTION CA14 170353

ENTENTE - AIGUISAGE NDG - PRO-SHOP

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser la signature d'une entente à intervenir entre l'arrondissement et Aiguillage N.D.G. relative à la location d'un local avec remise pour l'exploitation du Pro-shop de l'aréna Doug-Harvey, en contrepartie d'un loyer de 1 800 \$, pour la période du 7 octobre 2014 au 31 août 2015.

D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1140794030

RÉSOLUTION CA14 170354

CONTRIBUTION FINANCIÈRE PONCTUELLE - CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CDN

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser l'octroi d'une contribution financière ponctuelle de 5 000 \$ au Centre Communautaire de Loisir de la Côte-des-Neiges à titre de fiduciaire pour la Société d'histoire de la Côte-des-Neiges.



D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1140794032

RÉSOLUTION CA14 170355

CONVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES – 3 ORGANISMES

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme À Deux Mains inc./Head & Hands Inc. pour la réalisation du projet « Projet Mauve » et le versement d'une contribution financière non récurrente de 13 989 \$.

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et le Centre Communautaire de Loisir de la Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet « Mon Centre j'y suis, j'y reste » et le versement d'une contribution financière non récurrente de 11 410 \$.

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et le Centre Communautaire de Loisir de la Côte-des-Neiges, à titre de fiduciaire de la Table jeunesse de Côte-des-Neiges, pour la réalisation du projet « Pour bien animer » et le versement d'une contribution financière non récurrente de 19 371 \$.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1140794021

RÉSOLUTION CA14 170356

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE - LA FONDATION DE LA FAMILLE CLAUDINE ET STEPHEN BRONFMAN

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Marvin Rotrand



D'autoriser l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à signer une convention de partenariat avec La Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman pour la réalisation du projet C-Vert pour une période de un an se terminant le 31 août 2015.

D'autoriser le versement d'une contribution financière de 15 000 \$ pour la durée de l'entente.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1140794033

RÉSOLUTION CA14 170357

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CDN

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et le Centre Communautaire de Loisir de la Côte-des-Neiges, fiduciaire de la Table jeunesse de Côte-des-Neiges, pour la réalisation du projet « Pour bien animer » dans le cadre du Plan d'action en développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 17 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1140794023

RÉSOLUTION CA14 170358

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 10 ORGANISMES

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes pour une somme totale de 5 520 \$ provenant du budget de soutien aux élus pour l'année 2014.



Organisme	Justification	Donateur et montant
Jardin communautaire Châteaufort C.P. 78581, succ. Wilderton Montréal (Québec) H3S 2S9 a/s Constantin Marinescu, président	Jardifest 2014, la fête de la récolte, le 13 septembre 2014.	Total : 650 \$ M. Popeanu : 500 \$ P. McQueen : 150 \$
Fondation musique de l'école secondaire Saint-Luc 6300, chemin de la Côte- Saint-Luc Montréal (Québec) H3X 2H4 a/s Sophie Cornillaut, présidente de la fondation	Achat de 2 billets pour souper- bénéfice au profit d'élèves inscrits dans le programme de musique	Total : 200 \$ P. McQueen : 200 \$
Club de Patinage Artistique Montréal/ <i>Montreal Figure Skating Club</i> 4988, Vézina Montréal (Québec) H3W 1C1 Adresse postale : Case postale 42, succ. NDG Montréal (Québec) H4A 3P5 a/s Leida Leemet	Pour supporter les activités sportives de Nelson Sanchez Leemet.	Total : 200 \$ P. McQueen : 100 \$ M. Popeanu : 100 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi CDN 6555, chemin de la Côte- des-Neiges, bureau 240 Montréal (Québec) H3S 2A6 a/s Sandra Cayo Chargée de projet Idéo 16- 17	Pour l'événement de la course à trois pieds « Finis TON parcours » le 27 septembre 2014	Total : 1 100 \$ L. Perez : 100 \$ M. Popeanu : 1 000 \$
Les YMCA du Québec 4335, av. Hampton Montréal (Québec) H4A 2L3 a/s Linda Bernier	Pour l'embauche d'un animateur au HLM Habitation 4040 Girouard	Total : 500 \$ P. McQueen : 500 \$
Prévention NDG 6767, chemin de la Côte- des-Neiges, bureau 598 Montréal (Québec) H3S 2T6 a/s Terri Ste-Marie	Projet <i>Beautifying Bulmer</i>	Total : 250 \$ P. McQueen : 250 \$



Association Tomche Shabos Tomche Shabos Association 26, rue Beth-Halevey Boisbriand (Québec) J7E 4H4 a/s Frieda Abramczyk	Poursuivre sa mission pour les démunis.	Total : 2 000 \$ L. Perez : 2 000 \$
<i>Knights of Rizal, Montreal Chapter</i> 6664, avenue McLynn Montréal (Québec) H3X 2R6 a/s Felix De Luna, président	Pour aider à l'organisation des activités de la célébration du 153 ^e anniversaire de la naissance du héros national et véritable fondateur de l'état des Philippines, Jose Rizal.	Total : 120 \$ R. Copeman : 120 \$
Association de Wado Ryu Karaté à Montréal/ <i>Montreal Wado Ryu Karate Association</i> a/s Dojo Studio 6191, avenue Somerled Montréal (Québec) H4V 1T1 a/s Myriam Mavros	Pour aider 2 ceintures noires à compléter leur certificat d'entraîneur et leur formation de réanimation cardio- respiratoire (RCR) aux fins d'enseignement.	Total : 500 \$ J. Searle : 500 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.15 1145265067

RÉSOLUTION CA14 170359

DEMANDE DE FINANCEMENT - PAM - TRANSFORMATION DES PATAUGEOIRES

ATTENDU QUE le conseil municipal de Montréal a adopté un plan d'intervention aquatique PAM, dont le premier volet vise la mise aux normes des installations aquatiques et prévoit une répartition monétaire aux arrondissements qui soumettront des projets répondant aux critères du volet « Mise aux normes ».

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au programme aquatique montréalais (PAM) pour la transformation des pataugeoires Rosemary-Brown et Loyola en jeux d'eau pour l'été 2015 et pour la mise aux normes de la pataugeoire du parc Trenholme avec système de filtration et installations connexes (cabanon utilitaire), pour l'été 2016.



De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa quote-part des coûts admissibles des projets, soit 750 600 \$, incluant les taxes et honoraires professionnels.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts d'exploitation continue du projet.

De désigner le directeur de l'arrondissement comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1143942003

RÉSOLUTION CA14 170360

DÉPENSE ADDITIONNELLE - AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST - PARC GEORGES-SAINT-PIERRE

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser une dépense additionnelle de 46 709,11 \$, avant taxes, pour un total de 53 703,80 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de construction accordé à Aménagements Sud-Ouest (9114 5698 Québec inc.), en lien avec le projet de réalisation des travaux de réaménagement du terrain de soccer du parc Georges-Saint-Pierre (CA14170069), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 269 214,77 \$ à 1 322 918,57 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

D'autoriser un virement budgétaire de 48 000 \$ du PTI du service de la gestion et de la planification immobilière vers le PTI de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1144921006

M. Russell Copeman est de retour.



RÉSOLUTION CA14 170361**ORDONNANCE - PERMIS SRRR-VISITEURS - PROJET PILOTE**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Magda Popeanu

D'édicter une ordonnance déterminant les modalités d'émission et d'utilisation de permis SRRR-Visiteurs en tant que projet pilote dans le secteur numéro 48 à proximité du centre hospitalier universitaire Sainte-Justine.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1146373012

RÉSOLUTION CA14 170362**ORDONNANCE - RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE - RUE GIROUARD**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance afin de réduire la limite de vitesse prescrite de 50 km/h à 30km/h sur l'avenue Girouard, entre la rue Sherbrooke et l'avenue de Monkland, où se situe l'école primaire Notre-Dame-de-Grâce et le parc Notre-Dame-de-Grâce, sur le réseau artériel.

De transmettre, en vertu de l'article 626 du *Code de la sécurité routière du Québec* (L.R.Q., c. C-24.2), une copie certifiée conforme de la résolution et de l'ordonnance accompagnée d'un plan de signalisation et d'un plan d'information au ministère des Transports du Québec.

Un débat s'engage.

Dissidence : Jeremy Searle

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.02 1146373011



RÉSOLUTION CA14 170363**ORDONNANCE - BOULEVARD DÉCARIE**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'édicter en vertu du paragraphe 3 de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance afin :

D'implanter un double sens sur le boulevard Décarie entre le boulevard De Maisonneuve Ouest et l'avenue Crowley en aménageant les voies de circulation à l'intersection des boulevards De Maisonneuve et Décarie selon chacune des approches suivantes :

- Approche sud : 1 voie de virage à droite dans la voie de droite, 1 voie tout droit au centre et 1 voie de virage à gauche seulement dans la voie de gauche;
- Approche nord : 1 voie tout droit et virage à droite dans la voie de droite et 1 voie de virage à gauche exclusive dans la voie de gauche;
- Approche est : interdiction de virage à gauche en tout temps, soit 1 voie tout droit seulement dans la voie de gauche et 1 voie tout droit et virage à droite seulement dans la voie de droite;
- Approche ouest : 1 voie de virage à gauche et tout droit dans la voie de gauche et 1 voie de virage à droite et tout droit dans la voie de droite.

D'implanter un nouveau feu de circulation à l'intersection de l'avenue Crowley et du boulevard Décarie, afin de sécuriser l'entrée et la sortie pour l'accès au CUSM.

D'implanter une interdiction d'arrêt en tout temps sur les 2 côtés du tronçon du boulevard Décarie, entre le boulevard De Maisonneuve Ouest et l'avenue Crowley.

De conserver toute autre réglementation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1146235004

RÉSOLUTION CA14 170364**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - OCTOBRE 2014**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 6 octobre 2014 » joint au sommaire décisionnel.



D'édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1140794034

RÉSOLUTION CA14 170365

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RCA14 17234

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, avec modification, le second projet de règlement omnibus RCA14 17234 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin de régir les cours anglaises dans les cours avant et de favoriser l'installation des thermopompes.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1141462007

RÉSOLUTION CA14 170366

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA14 17232

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 25 juin 2014, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L..R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand



D'adopter, tel que soumis, le règlement RCA14 17232 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'y intégrer des dispositions relatives à la hauteur, la construction et l'apparence des garde-corps des café-terrasses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1141462006

RÉSOLUTION CA14 170367

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA14 17236

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 septembre 2014, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L..R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, Règlement modifiant le *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (CDN - NDG-1).

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1144570009

RÉSOLUTION CA14 170368

DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISE - 4809 À 4811, AVENUE VICTORIA

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4809 à 4811, avenue Victoria, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1144826004

M. Jeremy Searle quitte la salle.

RÉSOLUTION CA14 170369

DÉROGATION MINEURE - 7475, BOULEVARD DÉCARIE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'accorder une dérogation mineure à la hauteur de la clôture d'un bâtiment existant, situé 7475, boulevard Décarie (bâtiment abritant l'édicule de la station de métro Namur), tel que présenté au plan d'implantation, préparé par Cardin Ramirez Julien et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 8 septembre 2014, afin de permettre l'installation d'une clôture d'environ 2,95 m ($\pm 0,3$ m) dans une cour latérale du bâtiment, et ce, malgré l'article 6, paragraphe 4°, du *Règlement sur les clôtures et les haies à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M., c. C-5), qui limite la hauteur à 2 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1140415009

RÉSOLUTION CA14 170370

PIIA - 1001, BOULEVARD DÉCARIE

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

D'approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), ainsi que du *Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation du Centre universitaire de santé McGill, sur un emplacement situé à l'est du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et la voie ferrée du Canadien Pacifique* (05-035), en tenant compte des critères proposés aux articles 30, 30.2, 49.1, 66, 67, 69, 122.7, 433.1, 579, et 668 du règlement 01-276 et de ceux proposés à l'article 29 du règlement 05-035, pour l'émission du permis visant l'ajout de tours d'eau sur le toit du bloc A du Centre universitaire de santé McGill, situé au 1001, boulevard Décarie - conformément aux plans 1, 2, 3, 6, 7 et 10, préparés par le Groupe immobilier santé McGill et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 22 août 2014 - dossier relatif à la demande de permis 3000798362.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1141378002

RÉSOLUTION CA14 170371

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-78

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-78 visant à autoriser l'usage « maison de retraite » pour le bâtiment situé au 5895, avenue de Westbury, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire du 5895, avenue de Westbury identifié au plan de l'annexe A.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, il est permis de déroger à l'article 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) aux conditions prévues à la présente résolution.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

En plus des usages autorisés par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), l'usage « maison de retraite » est autorisé.

SECTION III

CONDITION

3. Cette résolution vient à échéance dans l'une ou l'autre des conditions suivantes:
 1° lorsque l'usage « maison de retraite » est remplacé par l'usage habitation;
 2° lorsque l'usage « maison de retraite » a été abandonné, a cessé ou a été interrompu pour une période de 12 mois.

ANNEXE A

Territoire d'application, préparé par l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce en date du 31 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



40.11 1143779006

M. Jeremy Searle est de retour.

RÉSOLUTION CA14 170372

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-79

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-79 visant à autoriser, en plus des usages autorisés par le règlement, les usages « école primaire et préscolaire » et « activité communautaire ou socioculturelle », dans un bâtiment existant d'une hauteur de deux étages, localisé au 4205, avenue de Courtrai, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire défini par les lots 2 649 043 et 2 649 040 du cadastre du Québec.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, il est permis de déroger à l'article 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continu de s'appliquer.

SECTION III

CONDITIONS

3. En plus des usages autorisés par le règlement, les usages « école primaire et préscolaire » et « activité communautaire ou socioculturelle » sont autorisés.

SECTION IV

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN



4. Préalablement à la délivrance d'un permis, les travaux suivants doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) en fonction uniquement des objectifs et critères définis dans les articles 5 et 6 de la présente résolution :

- 1° un agrandissement;
- 2° une modification de l'apparence extérieure du bâtiment visible de la rue;
- 3° une modification de l'implantation.

Les objectifs et critères de la présente section s'appliquent aux fins de la délivrance des permis ou certificats mentionnés au premier alinéa,

DISPOSITIONS GÉNÉRALES ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS

5. L'objectif recherché vise à ce que le projet contribue à la transformation de l'image du secteur dans le sens à favoriser la création d'un milieu de vie plus sécuritaire et plus convivial.

6. Les critères permettant de favoriser l'atteinte de cet objectif sont, notamment :

- 1° le plan de façade donnant sur l'avenue de Courtrai doit être conçu de manière à favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;
- 2° les accès au bâtiment doivent être accueillants et doivent contribuer à renforcer le sentiment de sécurité et de bien être (surtout pour la clientèle étudiante);
- 3° offrir des espaces extérieurs à l'échelle humaine, favorisant et multipliant les rencontres et les interactions entre les différents usagers;
- 4° favoriser des aménagements qui contribuent à la réduction des îlots de chaleurs (notamment pour le stationnement et les aires de jeux des enfants);
- 5° l'aménagement d'une voie d'accès véhiculaire doit se faire de façon à minimiser son impact par rapport aux marges et à la sécurité des occupants.
- 6° l'implantation du bâtiment doit s'apparenter à celle présentée à l'annexe A.

ANNEXE A

Plan d'implantation numéroté 100 et estampillé le 17 février 2014 à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1140415005

RÉSOLUTION CA14 170373

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-80

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman



D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-80 visant à autoriser en plus des usages autorisés par le règlement, les usages bureau et clinique aux étages dans un nouveau bâtiment commercial d'une hauteur de trois étages, localisé au 7070, chemin de la Côte-Saint-Luc, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire défini par le lot 3 324 144 du cadastre du Québec.

SECTION II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, il est permis de déroger à l'article 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III CONDITIONS

3. En plus des usages autorisés par le règlement, les usages bureau et clinique sont autorisés aux étages.

SECTION IV CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

4. Préalablement à la délivrance d'un permis de construction, le projet doit être approuvé conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), en considérant, en plus des dispositions de l'article 668 les objectifs et critères suivants :

OBJECTIFS

5. Les objectifs d'aménagement sont :

- 1° favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine en mesure de soutenir la rupture dans la trame urbaine environnante;
- 2° optimiser la présence de la végétation sur le site.

SOUS-SECTION I

En vue de rencontrer les objectifs, les critères suivants doivent être pris en considération :



6. Implantation

1° l'architecture contemporaine du bâtiment peut guider l'implantation du bâtiment ou d'une partie de bâtiment;

2° l'implantation du bâtiment doit s'apparenter à celle présentée à l'annexe A;

3° l'implantation d'un bâtiment doit contribuer à l'animation de la voie publique.

7. Architecture

1° les caractéristiques architecturales d'un bâtiment doivent permettre de bien lire qu'il s'agit d'une construction contemporaine;

2° la composition architecturale doit reposer sur un principe de transparence et légèreté et doit offrir une impression de flexibilité et d'ouverture;

3° un traitement autre qu'en verre est possible dans la mesure où les matériaux choisis contribuent à donner un caractère contemporain au bâtiment;

4° l'élévation donnant sur le chemin de la Côte-Saint-Luc peut se lire en deux composantes, chacune possédant un traitement architectural distinct;

5° les entrées commerciale et véhiculaire du bâtiment doivent être signalées adéquatement;

6° le plan de façade d'un bâtiment donnant sur le chemin de la Côte-Saint-Luc doit favoriser un lien avec la rue et contribuer à son animation;

7° les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou recevoir un traitement qui favorise leur intégration au bâtiment;

8. Aménagement paysager

1° la présence de verdure doit être largement privilégiée à celle d'un revêtement minéral;

2° l'aménagement d'une voie d'accès véhiculaire doit se faire de façon à minimiser son impact par rapport aux marges et à la sécurité des occupants, tout en optimisant le fonctionnement de l'ensemble;

3° le nombre et la localisation d'unités de stationnement pour vélo doivent être prévus de manière à encourager le transport actif;

4° la gestion des déchets doit avoir un impact mineur sur les circulations piétonnes, cyclables et véhiculaires.

ANNEXE A

Plans numérotés P-1 à P-8 et estampillés par l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce en date du 26 mai 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1140415004



RÉSOLUTION CA14 170374**AVIS DE MOTION**

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'il sera adopté un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA14 17237

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin de confirmer la présence d'un lieu de culte au 3737, de l'avenue Van Horne, puis mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1141378003

RÉSOLUTION CA14 170375**NOMINATION - DIRECTRICE - DAUSE**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Magda Popeanu

De nommer Mme Sylvia-Anne Duplantie, matricule 1517570000, à titre de directrice l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 27 octobre 2014.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50.01 1144082001

RÉSOLUTION CA14 170376**RENOUVELLEMENT DE MANDAT - 2 MEMBRES SUPPLÉANTS DU CCU**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle

De renouveler le mandat de Mme Djemila Hadj-Hamou et de M. Khalil Diop, membres suppléants, et de nommer Mme Paule Favreau-Lessard, membre suppléant, à titre de membre titulaire, et ce, pour une période de deux ans, soit du 6 octobre 2014 au 6 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1143930002

RÉSOLUTION CA14 170377

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONELS - AOÛT 2014

M. Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RC04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 août 2014.

60.01 1144535008

RÉSOLUTION CA14 170378

LISTE DES RUES - PLANAGE-REVÊTEMENT DES CHAUSSÉES

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Peter McQueen

D'approuver, dans le cadre du « Programme complémentaire de planage-revêtement 2015 (PCPR) », la liste des rues visées par les travaux de planage-revêtement des chaussées sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60.02 1146373013



RÉSOLUTION CA14 170379**MOTION - SITE DE L'ANCIEN HIPPODROME**

ATTENDU QUE le site de l'ancien Hippodrome de Montréal représente l'un des derniers terrains situé au centre de l'île de Montréal pouvant être développé;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce considère le réaménagement de ce site de grande valeur comme étant vital pour l'arrondissement et la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a toujours considéré que le réaménagement du terrain de l'ancien Hippodrome de Montréal pouvait être un outil afin de freiner l'étalement urbain et répondre aux besoins des Montréalais en matière de logement pour les années à venir;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a, à travers son partenariat avec les organismes communautaires, son comité sur l'avenir de l'Hippodrome et ses positions passées, soutenu une vision de réaménagement en projet immobilier incluant une grande portion affectée au logement social et abordable;

ATTENDU QUE le réaménagement du site de l'ancien Hippodrome de Montréal aurait pour effet de densifier le centre de l'île, d'augmenter la population, de bonifier l'offre de logement et de réduire les déplacements en voiture des périphéries de l'île vers le centre-ville, ce qui répond aux objectifs de la politique de développement durable, de la politique d'inclusion ainsi qu'au Plan d'urbanisme de la Ville;

ATTENDU QUE ce réaménagement est compatible avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

ATTENDU QUE le 26 mars 2012, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la motion CM12 0244 autorisant ainsi la signature d'une entente avec le gouvernement du Québec pour la cession du terrain à la Ville de Montréal et indiquant une procédure qui permettrait le développement d'un projet immobilier comptant entre 5000 et 8000 unités de logement incluant la vente de terrains pour développement, et ce à compter du 1^{er} janvier 2017 pour être complété d'ici 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'est engagé à tenir un concours international de design afin de réaménager le site de l'ancien Hippodrome en un projet immobilier vert de classe mondiale en plus de mandater l'OCPM afin de tenir une consultation publique;

ATTENDU QUE l'entente pour la cession du terrain n'a toujours pas été signée par le gouvernement du Québec, qu'il n'y a pas eu de concours de design international et qu'aucun mandat n'a été confié à l'OCPM pour le réaménagement du site de l'ancien Hippodrome;

ATTENDU QUE l'administration de la Ville considère d'autres scénarios pour le réaménagement du site de l'ancien Hippodrome.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen
Jeremy Searle



Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce déclare son appui aux principes suivants :

Que le site de l'ancien Hippodrome doit être réaménagé en projet immobilier incluant une grande partie destinée à des logements sociaux et abordables de façon à satisfaire ou surpasser la politique d'inclusion de la Ville de Montréal;

Que le conseil d'arrondissement s'oppose à toute tentative de l'administration municipale afin de réduire de manière substantielle, le nombre d'unités de logement initialement prévu dans les sommaires décisionnels des motions CM12 0244 et CM13 0361;

Que le conseil d'arrondissement s'oppose à toute tentative de l'administration municipale afin de modifier de quelque manière que ce soit, la vocation du projet vers un usage industriel ou commercial;

Que l'administration municipale doit lancer un appel de proposition pour un concours de design international qui sera la base d'une éventuelle consultation publique tenue par OCPM;

Que le site de l'ancien Hippodrome de Montréal doit être considéré comme distinct et ne doit pas être inclus dans un plus grand secteur de planification.

Que cette motion soit déposée au conseil municipal.

Un débat s'engage.

Les conseillers Jeremy Searle, Marvin Rotrand et Peter McQueen votent en faveur de la proposition.

Le maire d'arrondissement Russell Copeman, la conseillère Magda Popeanu et le conseiller Lionel Perez votent contre la proposition.

Les voix étant également partagées, la proposition est REJETÉE À LA MAJORITÉ.

65.02 1143571022

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 23 h 35.

Russell Copeman
Le maire d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement



Les résolutions CA14 170338, CA14 170339 et CA14 170341 à CA14 170379 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

